

Connaissez vos droits

LAIPVP

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* vous donne le droit d'accès à certains documents maintenus par les organismes publics et contrôle la façon dont les renseignements qui vous concernent sont traités.

LRMP

La *Loi sur les renseignements médicaux personnels* vous donne un droit d'accès aux renseignements médicaux personnels qui vous concernent, détenus par des personnes ou des organismes appelés « dépositaires », et contrôle la façon dont vos renseignements médicaux personnels sont traités par les dépositaires.

Si vous avez une plainte, adressez-vous d'abord au Bureau de la protection de la vie privée.

Les plaintes peuvent toucher le suivant où l'Université :

- ◆ n'aurait pas dû recueillir vos renseignements ou les a recueillis d'une façon contraire à la LAIPVP ou à la LRMP
- ◆ a utilisé vos renseignements à une fin différente que celle à laquelle vous vous attendiez
- ◆ a communiqué vos renseignements à une autre personne ou organisme et vous pensez que ceci contrevient à la Loi.
- ◆ n'a pas protégé vos renseignements personnels d'une façon sécuritaire

Pour plus de renseignements sur les questions d'accès à l'information et la protection de la vie privée., s.v.p. vous adresser au suivant :

Bureau de la protection de la vie privée

Salle 3116

Université de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba) R2H OH7
(204) 237-1818 poste 398